

DESTINATAIRE(S) : À tous les membres du CRSP du CISSS de l'Outaouais

EXPÉDITEUR : Pascal Chaussé, président du processus de désignation

DATE : Le 22 novembre 2019

OBJET : **Élections — Conseil régional sur les services pharmaceutiques de l'Outaouais (CRSP)**

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O- 7.2), avis est donné pour la désignation de trois personnes au CRSP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais. La désignation des membres du comité se fera au plus tard le 21 janvier 2020.

Dans la perspective de soutenir l'organisation des services pharmaceutiques et la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, le CRSP de l'Outaouais exerce, sous l'autorité de la présidente-directrice générale, les responsabilités suivantes :

- Faire des recommandations sur l'organisation des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- Donner des avis sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- Donner son avis sur les approches novatrices en soins et en services pharmaceutiques;
- Exécuter tout autre mandat que lui confie la présidente-directrice générale.

Le CRSP de l'Outaouais est composé de représentants de chacun des groupes suivants :

- Deux sièges de pharmacien(ne)s propriétaires;
- Deux sièges de pharmacien(ne)s salarié(e)s en pratique communautaire;
- Deux sièges de pharmacien(ne)s salarié(e)s d'établissement;
- Trois sièges cooptés :
 - Deux sièges visant à assurer une représentativité territoriale. Le processus de cooptation aura pour objectif d'équilibrer le nombre de pharmaciens d'établissement de santé et celui du communautaire qui siègent au comité et de favoriser la participation des pharmaciens provenant des territoires suivants : Collines, Pontiac, Vallée-de-la-Gatineau et Papineau.
 - Un siège réservé à pharmacien coopté pratiquant activement dans un groupe de médecine familiale (GMF) urbain ou en milieu périphérique.
- Deux membres d'office :
 - Le chef du département de pharmacie;
 - La présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais ou la personne qu'elle désigne.

La présente procédure de désignation des membres du CRSP vise à combler les sièges suivants :

- **Un siège de pharmacien(ne) propriétaire;**
- **Un siège de pharmacien(ne) salarié(e) en pratique communautaire;**
- **Un siège de pharmacien(ne) salarié(e) d'établissement.**

Le CRSP de l'Outaouais tiendra quatre à six réunions par année et les membres obtiendront une compensation monétaire pour le temps consacré aux réunions.

Liste électorale

La liste des membres du CRSP de l'Outaouais est jointe au présent envoi. Toute personne qui croit être éligible ou avoir qualité de membre, et dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou qui constate une erreur, peut faire une demande d'inscription au président du processus de désignation en lui fournissant les informations requises ou, le cas échéant, lui demander d'apporter à la liste électorale la correction appropriée et ce, dans les 15 jours suivant l'envoi de l'avis de désignation, soit d'ici le lundi 9 décembre 2019 avant 9 h 00.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen du bulletin de mise en candidature joint au présent envoi. Il est également possible d'en obtenir une copie auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement au 819-966-6000, poste 336561. Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat et appuyé de la signature d'un pharmacien membre du même collège de désignation. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

Le président du processus de désignation doit recevoir l'original du bulletin de mise en candidature et du bulletin de présentation au plus tard 40 jours avant la date des désignations, soit le jeudi 12 décembre 2019 à 17 h 00, par courriel à l'adresse suivante : pascal_chausse@ssss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au numéro suivant : 819- 966-6570.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra à l'ensemble des membres en précisant les modalités de scrutin. Cet avis de scrutin sera acheminé au plus tard le vendredi 20 décembre 2019.

Cette information et les documents sont également accessibles sur le site Internet suivant :

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-cisss/conseils-professionnels-cm-cmdp-cii-csf/comite-regional-sur-les-services-pharmaceutiques-crsp/>

Renseignements supplémentaires

Étape	Échéancier : au plus tard le...	Responsable
Ajout de votre nom ou correction à la liste électorale	Lundi 9 décembre 2019 – 9 h 00	Pharmacien(ne)s
Réception du bulletin de mise en candidature par le président du processus de désignation	Jeudi 12 décembre 2019 – 17 h 00	Pharmacien(ne)s
Envoi de l'avis de scrutin incluant la liste des candidats et modalités de scrutin, s'il y a plus de candidatures que de postes à combler.	Vendredi 20 décembre 2019	Président du processus de désignation
Désignation des membres	Mardi 21 janvier 2020	Président du processus de désignation

Président du processus de désignation

Nom : Monsieur Pascal Chaussé

Courriel : pascal_chausse@ssss.gouv.qc.ca

Adresse postale : *En raison des travaux de rénovation ayant lieu au siège social du CISSS de l'Outaouais, le président du processus de désignation agit à partir de l'adresse suivante :*

85, rue Bellehumeur, bureau 300, Gatineau (Qc), J8T 3B7

Téléphone : 819-966-6000, poste 332828

Télécopieur : 819-966-6570

Pièces jointes : Liste électorale
Bulletin de mise en candidature et fiche d'information